

LE PATRIMOINE A-T-IL UN GENRE AU QUÉBEC?

par Maude Pugliese et Mireille Chaumont-Goneau

Maude Pugliese est professeure à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) et chercheure régulière au partenariat de recherche Familles en mouvance.

Mireille Chaumont-Goneau est étudiante à la maîtrise en études des populations à l'INRS.

Au Québec, comme ailleurs au Canada et dans le monde, les femmes ont longtemps eu des droits inférieurs à ceux des hommes en matière de propriété et d'accès au crédit. Par exemple, jusqu'au milieu du 20^e siècle, les femmes mariées ne pouvaient pas vendre leurs actifs, ni avoir un compte bancaire ou contracter des prêts personnels sans une autorisation de leur mari. Heureusement, cette période est aujourd'hui bien révolue, la loi sur la capacité juridique de la femme mariée ayant affirmé en 1964 la pleine égalité juridique des hommes et des femmes à détenir ou échanger des actifs et des dettes. Après plus d'un demi-siècle d'égalité juridique, toutefois, où en est donc la distribution factuelle du patrimoine entre les genres au Québec et au Canada, plus généralement? Les femmes possèdent-elles autant d'actifs que les hommes? Ont-elles un accès au crédit et un niveau d'endettement comparables à ceux des hommes?

Actuellement, ces questions demeurent peu explorées et nos recherches en cours visent à combler ce manque. Nous présentons ici certains résultats descriptifs et préliminaires de notre étude. Avant d'aborder

ces résultats plus en détail toutefois; pourquoi donc s'intéresser au patrimoine et aux inégalités de genre à ce niveau?

MESURER LES CONDITIONS ÉCONOMIQUES : DES REVENUS D'EMPLOI AU PATRIMOINE

La question des inégalités économiques entre les hommes et les femmes a été abordée dans plusieurs recherches. La plupart des études se concentrent sur la participation au marché du travail et sur les revenus d'emplois en documentant les différences salariales entre les genres. Cependant, certains chercheurs suggèrent de mettre à l'avant-scène le patrimoine plutôt que seulement les salaires dans l'étude des inégalités (Spilerman 2000). Plusieurs raisons justifient cette proposition. L'une d'elles tient dans le fait que les revenus sont souvent variables et que, mesurés à un seul point dans le temps, ils ne sont pas forcément représentatifs des conditions économiques usuelles. En revanche, le patrimoine—qui correspond aux actifs nets des dettes—est un indicateur plus stable de la situation économique qui en reflète aussi l'historique. Des recherches indiquent également que le patrimoine

est lié plus étroitement au bien-être psychologique et physique que les revenus d'emplois, notamment parce que la possession d'actifs est particulièrement déterminante pour notre capacité à faire face aux imprévus (Spilerman 2000). Notons aussi que le capital accumulé est important en âge plus avancé, dans un contexte où les pensions publiques sont relativement limitées. Pour toutes ces raisons, il devient impératif de prendre en considération les différences de patrimoine entre les hommes et les femmes, pas seulement les différences salariales.

LE GENRE DANS L'ACCUMULATION DU CAPITAL

Le patrimoine s'acquiert au cours de la vie, au prisme de plusieurs mécanismes. D'abord, bien des individus bâtissent leur capital au fil d'épargnes réalisées à partir de leurs revenus d'emploi (pour plusieurs, cela prend la forme d'une participation à un régime de pension d'employeur). Comme l'a souligné l'économiste français Thomas Piketty, cependant, il n'y a pas que la capacité d'épargne qui influe sur les possibilités d'accumulation : les héritages, les transferts inter-vivos et les autres formes de transmissions intergénérationnelles au sein des familles sont tout aussi déterminants et ces mécanismes gagnent même en importance depuis quelques décennies (Piketty 2013). La manière dont sont investis les actifs possédés ainsi que leurs taux de rendement façonnent aussi fortement l'accumulation du patrimoine (Campanale 2007). Les résultats d'investissement relèvent évidemment en partie de chance, mais les connaissances du domaine de la finance ou encore la qualité des services-conseils disponibles orientent aussi les rendements et la croissance du capital.

Les femmes pourraient être désavantagées par rapport aux hommes au sein de l'ensemble de ces mécanismes d'accumulation; c'est du moins ce que suggèrent certains travaux sur le rôle structurant du genre dans les économies contemporaines. En effet, il est d'une part bien connu que les revenus d'emplois des femmes sont en moyenne moindre que ceux des hommes, entre autres parce que l'investissement des femmes dans le travail domestique et dans la prise en charge des enfants réduit leur participation au marché

de l'emploi. Les écarts de revenus sont d'ailleurs plus marqués entre les hommes et les femmes ayant des enfants qu'entre ceux et celles qui n'en ont pas (Budig et England 2001). Les revenus d'emploi plus faibles des femmes avec enfants pourraient affecter leur capacité d'épargne comparativement aux hommes.

Également, selon les sociologues françaises Céline Bessière et Sibylle Gollac, les femmes sont désavantagées par rapport aux hommes sur le plan des héritages et des transferts intergénérationnels. Ces auteures notent que les femmes renoncent souvent à négocier leur part des héritages dans l'objectif de préserver l'harmonie familiale dans les contextes de successions souvent tendus (Bessière et Gollac 2020). Ce phénomène peut engendrer des disparités entre frères et sœurs dans les montants reçus des parents décédés. Quelques recherches relèvent aussi des différences dans les pratiques d'investissement selon le genre. Les femmes sont notamment plus susceptibles d'investir leurs épargnes dans des produits financiers peu risqués, mais qui affichent alors des taux de rendement plus faibles (Rybczynski 2015). Bien que les fondements de cette différence soient mal connus, certains chercheurs avancent que la socialisation des hommes et des femmes aux questions d'argent demeure différente, les jeunes filles étant, encore aujourd'hui, moins incitées à développer leurs connaissances et leur intérêt pour le domaine des finances. En lien avec ces socialisations distinctes, les femmes ont tendance à laisser les tâches d'investissement à leur conjoint lorsqu'elles sont en couple, ce qui nuit au développement de leurs habiletés propres (Bessière et Gollac 2020).

Il y a lieu de croire que ces diverses dynamiques de genre se traduisent en inégalités de patrimoine entre les hommes et les femmes—même alors que les barrières légales à la propriété des femmes ont depuis longtemps éclaté. De fait, quelques études à l'international (principalement en Allemagne et aux États-Unis) font état de ce phénomène. Ces recherches montrent que les femmes célibataires possèdent en moyenne moins de richesse accumulée comparativement aux hommes célibataires et que cette différence s'observe surtout

Le patrimoine a-t-il un genre au Québec?

parmi ceux et celles qui ont des enfants (Schmidt et Sevak 2006; Yamokoski et Keister 2006). Par ailleurs, il a longtemps été commun de croire que les couples détiennent de manière conjointe leurs actifs et que les inégalités de genre dans l'accumulation de patrimoine ne touchent que les célibataires. Cette thèse de l'unité économique conjugale a toutefois été critiquée par nombre de chercheur.es, incluant Hélène Belleau au Québec (Belleau et Proulx 2011). En lien avec cette critique, une étude allemande s'est penchée sur les inégalités de patrimoine au sein des couples. Celle-ci montre que des différences importantes existent entre les membres d'unions hétérosexuelles, au désavantage des femmes (Grabka, Marcus, et Sierminska 2015). Ces différences sont aussi plus prononcées et elles ont davantage d'implications lors d'une séparation pour les couples en union libre comparativement aux couples mariés (Boertien et Lersch 2019). En effet, dans bien des régions du monde (incluant au Québec), les couples mariés ont une obligation légale de répartir certains actifs également entre les partenaires à la suite d'une séparation (par exemple, la résidence primaire et certaines pensions dans le cas du Québec). Les couples en union libre, en revanche, sont moins sujets à ce type de prescriptions (Belleau 2012). Ces différences légales donnent généralement au mariage un effet égalisateur pour la distribution du capital entre les hommes et les femmes, que l'union libre n'a pas nécessairement.

Qu'en est-il des inégalités de patrimoine entre les genres au Québec et au Canada plus généralement? Une étude (déjà datée, mobilisant des données de 1999) a été réalisée au Canada (Denton et Boos 2007). Cependant, à notre connaissance aucune étude n'a encore porté sur le Québec plus spécifiquement. Le cas de la belle province est pourtant intéressant. En effet, les services de garde et les autres formes de soutiens publics à la famille sont généreux comparativement à d'autres régions du monde, ce qui pourrait réduire les inégalités de patrimoine entre les genres, en facilitant le travail rémunéré des mères. D'un autre côté cependant, le Québec se distingue par la prévalence des unions libres—par exemple, 51% des adultes entre 30 et 49 ans

qui sont en couple sont en union libre au Québec, comparativement à seulement 27% au Canada (Statistique Canada 2020). En raison des différences légales évoquées plus haut, l'importance de l'union libre au Québec pourrait impliquer davantage d'inégalités de patrimoine entre les genres qu'ailleurs au Canada. Nos recherches actuelles visent donc à examiner les différences de richesse accumulée entre les hommes et les femmes du Québec et à comparer la situation avec ce qui est observé ailleurs au pays.

Soulignons d'emblée, toutefois, que la tâche n'est pas simple et qu'elle ne peut être complétée que bien partiellement. En effet, des limites majeures existent dans les données canadiennes et québécoises au sujet des actifs et des dettes. Ces données sont récoltées principalement au niveau du ménage : pour tous les individus en union, les données indiquent la valeur des actifs et des dettes du couple, sans distinguer les proportions revenant à chaque partenaire. Cette modalité empêche les analyses du patrimoine différenciées selon le genre pour tous ceux et celles qui sont en couple. Nos analyses ne peuvent donc se pencher que sur les cas des hommes et des femmes célibataires. Nous présentons dans ce qui suit certains résultats descriptifs et préliminaires de notre étude et nous concluons en présentant nos prochaines étapes.

SOURCE DE DONNÉES ET MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE

La principale source d'information sur les finances des ménages au Canada est l'Enquête sur la sécurité financière (ESF), réalisée par Statistique Canada. La plus récente vague disponible (que nous utilisons ici) date de 2016. Ce sondage récolte diverses données sur les avoirs et les dettes auprès d'un échantillon représentatif des unités familiales au Canada (à l'exception de certains groupes incluant les habitants des territoires et des réserves).¹ En 2016, l'échantillon de l'ESF comptait 12 429 ménages (dont 2 276 résidant au Québec).

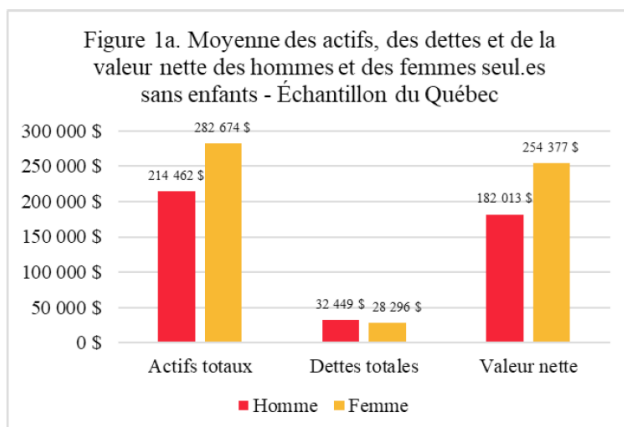
1. Pour plus d'information au sujet de ce sondage, nous référons à la [page web](#) de Statistique Canada lui étant consacrée.

Le sous-groupe des individus qui ne sont pas actuellement dans une union est cependant beaucoup plus petit, comportant 4 227 répondants (dont 866 résidant au Québec).

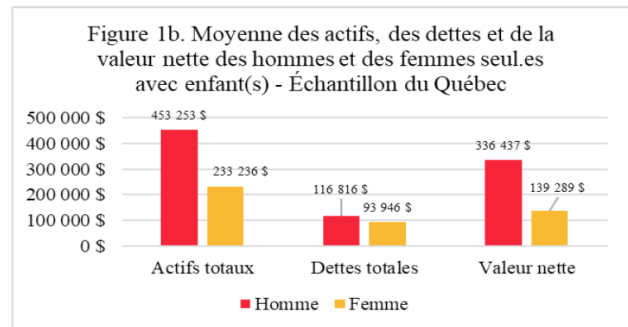
Considérant que les recherches internationales ont relevé des différences particulièrement prononcées entre les hommes et les femmes ayant des enfants, nos analyses distinguent entre ceux et celles qui ont au moins un enfant de 17 ans ou moins à la maison et les gens sans enfants. Nous comparons les actifs des hommes et des femmes célibataires, leurs dettes ainsi que leur valeur nette (correspondant aux actifs moins les dettes). Les actifs incluent la valeur de la maison, s'il y a lieu, celle des actifs financiers, des pensions de retraite et de tout autre type d'actifs. Les dettes couvrent quant à elles les hypothèques, les dettes d'études, les dettes à la consommation et toutes les autres dettes.

LES INÉGALITÉS DE GENRE EN MATIÈRE DE PATRIMOINE AU QUÉBEC ET AU CANADA

Les figures 1a et 1b ci-après présentent la moyenne des actifs, des dettes et de la valeur nette des hommes et des femmes qui ne sont pas en union dans l'échantillon québécois de l'ESF, selon qu'ils ont ou non des enfants de 17 ans ou moins. Nous constatons qu'au sein de l'échantillon du Québec, les femmes célibataires sans enfants ont davantage d'actifs que les hommes seuls sans enfants. Elles ont toutefois un niveau de dettes similaire, pour une valeur nette qui est *plus élevée chez les femmes que chez les hommes parmi les célibataires sans enfants*.



Le portrait est cependant bien différent parmi les célibataires qui ont au moins un enfant. Comme le montre la Figure 1b, la valeur des actifs est substantiellement moindre chez les femmes que chez les hommes dans ce groupe.

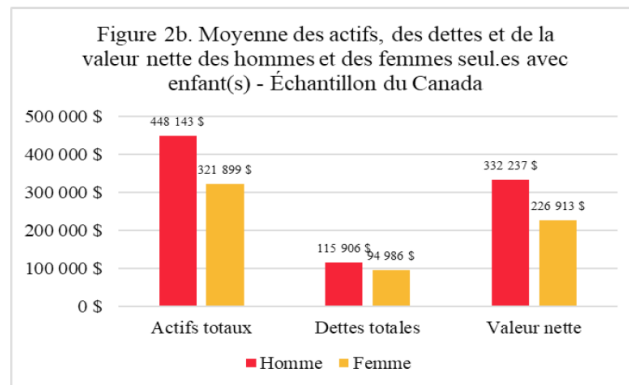
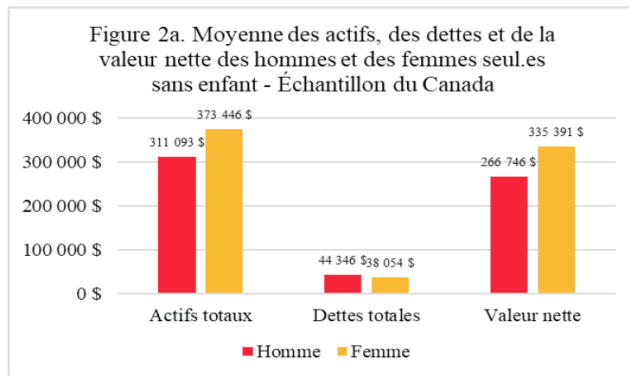


Les dettes sont quant à elles comparables, pour une valeur nette bien plus faible chez les femmes célibataires avec enfants comparativement aux hommes dans la même situation. Au final donc, ces données font écho aux observations réalisées à l'international : comme dans d'autres pays, les inégalités de patrimoine entre les hommes et les femmes sont intimement liées à la présence d'enfants.

La situation dans l'échantillon du Québec est-elle comparable à ce qui est observé dans celui couvrant le Canada? Les figures 2a et 2b répliquent les analyses présentées plus haut, mais pour l'échantillon canadien en entier. Les tendances sont similaires. Les femmes seules sans enfants ne sont pas désavantagées par rapport aux hommes sans enfants, leur valeur nette étant même en moyenne plus élevée que chez les hommes. Par contre, comme dans l'échantillon du Québec, parmi ceux et celles qui ont des enfants, les femmes ont moins de patrimoine accumulé que les hommes. La différence dans la valeur nette moyenne des hommes et des femmes seul.es ayant des enfants semble un peu moins marquée dans l'échantillon canadien que dans celui du Québec. Cependant, il importe de souligner que les analyses descriptives présentées ici ne permettent pas de déterminer si des différences existent véritablement entre le Québec et les autres

Le patrimoine a-t-il un genre au Québec?

provinces canadiennes, des analyses plus poussées seront nécessaires pour conclure sur cette question.



CONCLUSION : LES LIMITES DE L'ÉTUDE ET LES PROCHAINES ÉTAPES

En guise de conclusion, nous souhaitons d'abord rappeler que les analyses que nous avons présentées sont strictement descriptives. Elles documentent les différences de patrimoine entre les hommes et les femmes dans les échantillons québécois et canadiens de l'ESF 2016. Nos travaux en cours visent à déterminer si les inégalités observées dans les échantillons sont « statistiquement significatives »; c'est-à-dire, si elles reflètent bien l'existence d'inégalités au sein des populations québécoises et canadiennes ou au contraire de simples effets du hasard de l'échantillonnage. Également, les différences de patrimoine entre les hommes et les femmes présentées ici ne sont pas ajustées pour des facteurs comme l'âge, le niveau d'éducation ou le revenu. Un autre objectif de nos travaux actuels est d'examiner comment la prise en compte de ces facteurs modifie les inégalités de patrimoine entre les

hommes et les femmes avec enfants. En particulier, le revenu moyen des femmes avec enfants est plus bas que celui des hommes avec enfants. Nous cherchons à comprendre si les inégalités de patrimoine sont entièrement expliquées par ces différences salariales. Si, au contraire, des inégalités de patrimoine existent même à un niveau de revenu similaire, cela pourrait indiquer que des dynamiques telles que des taux de rendement plus faibles chez les femmes ou des inégalités face aux héritages sont en jeu au Québec.

Afin de réaliser ces analyses, nous combinons actuellement les données de la vague 2016 de l'ESF avec celles provenant des vagues antérieures de l'enquête. Cette combinaison résultera en de plus gros échantillons. En effet, puisqu'une analyse du patrimoine différenciée selon le genre ne peut s'effectuer qu'à l'aide du sous-groupe des gens qui ne sont pas actuellement en union, les tailles d'échantillons sont réduites considérablement (comme nous l'avons d'ailleurs vu plus haut). Cet enjeu nuit aux capacités d'analyse, surtout pour isoler les tendances au Québec.

Outre la combinaison des données de différentes vagues, un autre moyen pour augmenter les tailles d'échantillons serait évidemment de récolter des données individualisées sur les actifs et les dettes auprès des gens qui sont en couple. Rappelons que cette pratique aurait aussi le grand avantage de permettre une analyse des différences de genre en matière de patrimoine situées au sein des couples, ce qui est actuellement impossible. Au vu de la littérature montrant que les couples n'intègrent pas toujours leurs finances, l'absence des données nécessaires à l'analyse des inégalités de richesses intrafamiliales constitue selon nous une limite majeure. En montrant les importantes disparités de patrimoine entre les hommes et les femmes célibataires, nous espérons que notre étude en cours stimulera les récoltes de données permettant d'ouvrir la boîte noire de la distribution du capital au sein des couples québécois et canadiens.

RÉFÉRENCES

- Belleau, Hélène (2012). *Quand l'amour et l'état rendent aveugle*. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Belleau, Hélène, et Raphaëlle Proulx (2011). « Le revenu familial, un concept vague et insidieux : analyse critique et historique des relations économiques familiales ». *Enfances, Familles, Générations*, no 15: 78–109.
- Bessière, Céline, et Sibylle Gollac (2020). *Le genre du capital - Comment la famille reproduit les inégalités*. Paris: La découverte.
- Boertien, Diederik, et Philipp M. Lersch (2019). « Gendered Wealth Losses After Dissolution of Cohabitation but Not Marriage in Germany ». *SocArXiv*.
- Budig, Michelle J., et Paula England (2001). « The Wage Penalty for Motherhood ». *American Sociological Review* 66 (2): 204-25.
- Campanale, Claudio (2007). « Increasing Returns to Savings and Wealth Inequality ». *Review of Economic Dynamics* 10 (4): 646-75.
- Denton, Margaret, et Linda Boos (2007). « The Gender Wealth Gap: Structural and Material Constraints and Implications for Later Life ». *Journal of Women & Aging* 19 (3/4): 105-20.
- Florian, Sandra M. (2018). « Motherhood and employment among whites, Hispanics, and blacks: a life course approach ». *Journal of Marriage and Family* 80 (1): 134-49.
- Grabka, Markus M., Jan Marcus, et Eva Sierminska (2015). « Wealth Distribution within Couples ». *Review of Economics of the Household* 13 (3): 459-86.
- Keister, Lisa A., et Stephanie Moller (2000). « Wealth Inequality in the United States ». *Annual Review of Sociology* 26 (janvier): 63-81. <https://doi.org/10.2307/223437>.
- Piketty, Thomas (2013). *Le capital au XXI^e siècle*. Paris: Le seuil.
- Rybczynski, Kate (2015). « Gender Differences in Portfolio Risk across Birth Cohort and Marital Status ». *Canadian Journal of Economics* 48 (1): 28-63.
- Schmidt, Lucie, et Purvi Sevak (2006). « Gender, Marriage, and Asset Accumulation in the United States ». *Feminist Economics* 12 (1-2): 139-66.
- Spilerman, Seymour (2000). « Wealth and Stratification Processes ». *Annual Review of Sociology* 26: 497-524.
- Statistique Canada (2020). « Estimations de la population au 1er juillet, selon l'état matrimonial », <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/en/tv.action?pid=1710006001>, consulté le 5 juin 2020.
- Yamokoski, Alexis, et Lisa A. Keister (2006). « The wealth of single women: Marital status and parenthood in the asset accumulation of young baby boomers in the United States ». *Feminist Economics* 12 (1-2): 167-94.